



COMMUNE de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ
COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 06 février 2020 à 20H00

Présents : TORGUES Daniel, REBERT Odette, CHAUVET Jean-Michel, MARTIN Stéphanie, MERCIER Véronique, RAVACHOL Jean-Luc, CORNELUSSE Didier, DAVAL Gérard, FLECHET Mickael, MARTEL Jean-Michel,

Absent excusé et représenté : VALLUY Jean-Christophe a donné pouvoir à RAVACHOL Jean-Luc

Secrétaire : MERCIER Véronique

Date de convocation : 30/01/2020

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1. Convention avec le SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) pour le groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion aux énergies suivantes : ELECTRICITE
- APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;
- APPROUVE la convention de groupement d'achat modifiée ;
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier.

2. Assurance de la copropriété avec Mme BERLIER.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de régler la somme de 107 € 20 à Mme BERLIER correspondant à la moitié de la cotisation d'assurance pour l'immeuble en copropriété situé Place des Portes, période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020.

3. Création d'un poste d'adjoint technique.

M. le Maire rappelle qu'Ernest BONNARD, fontainier, a cessé son activité en décembre 2019. Il rappelle également que la commune dispose d'un seul agent technique polyvalent à temps plein.

Afin de seconder l'agent technique en place, il est nécessaire de recruter une personne sur un temps non complet, à raison de 21H00 par semaine. La commune de PAVEZIN qui recherche également une personne à temps non complet pour remplacer un agent qui va partir en retraite, l'emploierait à raison de 16H00 par semaine.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet de 21H00 par semaine, et ce à partir du 1er mai 2020. L'agent sera intercommunal avec la commune de PAVEZIN. Un contrat à durée déterminée sera établi pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2020 en attendant la création du poste.

4. Indemnisation des frais de déplacement du personnel

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Emmeline CHEVALIER, directrice du Périscolaire remplaçante, a effectué dans le cadre de son poste, et pendant la période du 1er décembre 2019 au 31 janvier 2020, 255,20 kms avec son véhicule personnel d'une puissance de 5 CV. Elle a également eu 2,40 € de frais de péage.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide d'indemniser Mme CHEVALIER Emmeline d'un montant de 109 € 69 (255,20 X 0.29 € + 2.40 € de péage) correspondant aux indemnités kilométriques effectuées avec son véhicule personnel.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme RAVACHOL Estelle, agent d'animation au sein de l'accueil de loisirs périscolaire, a participé à la formation « Langage dans la relation enfants-ATSEM » qui a eu lieu le 11 décembre 2019 au CNFPT de LYON 5eme. Elle s'y est rendue avec son véhicule personnel de 8CV. Il y a donc lieu de lui rembourser ses frais kilométriques

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le remboursement de la somme de 42 € 64 (104 X 0,41) à Mme RAVACHOL Estelle pour ses frais kilométriques.

5. Subvention à l'association « Les Jeunes Loups ».

M. le Maire rappelle la convention établie entre l'Association « Les Jeunes Loups », les municipalités de Pavezin, de Longes et de Ste Croix en Jarez pour l'organisation du centre de loisirs pendant les vacances scolaires.

Elle définit notamment les objectifs, les moyens d'action, les concours attribués par les différentes communes. Elle a débuté le 1er janvier 2019 et a une durée de 4 ans.

La subvention, établie en fonction de la fréquentation des enfants de chaque commune (44% Ste Croix, 35% Longes et 21% Pavezin) et des mises à disposition de chacune, s'élève cette année à 6 285 € (contre 9 423 € en 2019).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de la subvention d'un montant de 6 285 € à l'association « les Jeunes Loups ».

6. Rénovation de l'église médiévale : demande de subventions pour les dépenses liées à l'archéologie :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'église médiévale et notamment l'appel d'offre lancé pour la première tranche des travaux qui comprend 3 lots : lot 1 la maçonnerie, lot 2 les études préliminaires des peintures murales et lot 3 l'archéologie. Afin de financer les travaux d'archéologie, il est souhaitable de demander des subventions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à demander des subventions :

- auprès du FNAL (Fonds National pour l'Archéologie Préventive) via la DRAC
- auprès du Conseil Régional
- auprès du Conseil Départemental

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ Le **Cartusien** est en cours d'élaboration. Il devrait être finalisé fin février.
- ◆ L'**accueil Périscolaire** participe au projet **VETUA (Vivre Ensemble Tout Un Art)** c'est un projet collectif inter-réseau, qui regroupe le Comité UFCV et des centres de loisirs partenaires. L'objectif du projet est de développer l'apprentissage de la citoyenneté et les grands enjeux de l'Humanité. 7 ou 8 élèves de CM participeront au projet. Une journée inter collective sera organisée en juin 2020 à la médiathèque de Saint Just Saint Rambert. Se pose la question du transport.
- ◆ Les **meubles de la médiathèque Jean-Louis PITAUD** seront installés le 11 février 2020. Pour mémoire, ce sont les élèves du Lycée La Grand'Grange de Saint Chamond qui les ont fabriqués.
- ◆ Le problème **des pigeons** persiste. Voir ce qui peut être fait avec la société de chasse.
- ◆ Nouveaux horaires de l'Office de Tourisme : fermeture complète du 06 janvier au 31 mars : les touristes font remonter leur mécontentement aux commerçants.

La séance est levée à 21h30. Prochain conseil municipal : le 04 mars 2020 à 20h00.